

Conférence générale

GC(69)/7

17 juillet 2025

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-neuvième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour provisoire
(GC(69)/1 et Add.1)

Amendement de l'article XIV.A du Statut

Rapport du Directeur général

1. Le 1^{er} octobre 1999, à sa 43^e session ordinaire, la Conférence générale a approuvé, dans la résolution GC(43)/RES/8, un amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence. En 2004, le Secrétariat a soumis à la Conférence générale, à sa 48^e session ordinaire, le document GC(48)/INF/8 en vue d'informer les États Membres des progrès enregistrés concernant leur acceptation de l'amendement et de rappeler les avantages d'une budgétisation biennale.

2. Dans ses décisions GC(49)/DEC/13, GC(50)/DEC/11, GC(51)/DEC/14, GC(52)/DEC/9, GC(53)/DEC/11, GC(54)/DEC/11, GC(55)/DEC/10, GC(56)/DEC/9, GC(57)/DEC/10, GC(58)/DEC/9, GC(59)/DEC/10, GC(60)/DEC/10, GC(61)/DEC/10, GC(62)/DEC/10, GC(63)/DEC/11, GC(64)/DEC/10, GC(65)/DEC/11, GC(66)/DEC/10, GC(67)/DEC/9 et GC(68)/DEC/9, la Conférence générale a « encourag[é] et engag[é] instamment les États Membres qui n'[avaient] pas encore déposé d'instrument d'acceptation à le faire aussitôt que possible pour que les avantages de la budgétisation biennale se matérialisent ».

3. En raison des contraintes budgétaires auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés, il convient d'attirer l'attention des États Membres sur le fait que le processus actuel d'adoption de budgets annuels mobilise des ressources considérables tant du Secrétariat que des États Membres, ressources qui pourraient être utilisées autrement.

4. Le présent document a pour objet de présenter aux États Membres un rapport actualisé sur les progrès accomplis en la matière.

Progrès enregistrés pour ce qui concerne la prise d'effet

5. En vertu de l'article XVIII.C ii) du Statut, les deux tiers des États Membres de l'Agence (soit 120 États à la date du présent document) doivent accepter cet amendement pour qu'il prenne effet. Depuis le rapport adressé à la Conférence générale lors de sa dernière session ordinaire, l'Agence a été informée par le gouvernement dépositaire qu'aucun nouvel État Membre n'avait accepté l'amendement. Le nombre d'États Membres ayant accepté l'amendement est donc toujours de soixante-deux.

6. La liste des États dont l'acceptation de l'amendement a été notifiée à l'Agence par le gouvernement dépositaire au 12 juin 2025 est jointe en annexe.

ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE XIV.A DU STATUT DE L'AIEA

(selon les informations communiquées par le gouvernement dépositaire)

en date du 12 juin 2025

État Membre	Date d'acceptation
1. Afrique du Sud	15 septembre 2011
2. Albanie	26 septembre 2008
3. Algérie	13 juin 2001
4. Allemagne	20 septembre 2001
5. Argentine	29 mai 2002
6. Australie	7 octobre 2014
7. Autriche	3 novembre 2006
8. Bélarus	16 mars 2001
9. Belgique	28 janvier 2022
10. Bosnie-Herzégovine	16 septembre 2013
11. Brésil	29 novembre 2007
12. Bulgarie	17 juillet 2003
13. Canada	15 septembre 2000
14. Chypre	9 février 2012
15. Colombie	7 août 2014
16. Corée, République de	11 février 2000
17. Croatie	3 novembre 2000
18. Danemark	17 août 2010
19. Équateur	26 avril 2016
20. Espagne	14 octobre 2004
21. Estonie	17 novembre 2009
22. Finlande	14 juin 2000
23. France	2 mai 2001
24. Grèce	15 juin 2001
25. Hongrie	18 octobre 2004
26. Iran, République islamique d'	22 octobre 2001
27. Irlande	29 novembre 2000
28. Islande	4 avril 2007
29. Italie	3 décembre 2002

30. Japon	29 juin 2004
31. Kazakhstan	25 février 2019
32. Kenya	2 avril 2007
33. Lettonie	8 décembre 2004
34. Liechtenstein	2 avril 2001
35. Lituanie	6 décembre 2001
36. Luxembourg	14 septembre 2001
37. Malte	30 décembre 1999
38. Mexique	11 janvier 2012
39. Monaco	11 avril 2001
40. Myanmar	7 mai 2001
41. Namibie	29 novembre 2023
42. Norvège	9 janvier 2007
43. Pakistan	20 juin 2000
44. Pays-Bas, Royaume des	12 mars 2002
45. Pérou	14 octobre 2004
46. Pologne	20 décembre 2001
47. Portugal	10 octobre 2013
48. République arabe syrienne	3 février 2010
49. République de Moldova	3 janvier 2014
50. République tchèque	9 avril 2002
51. Roumanie	26 juin 2001
52. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 janvier 2001
53. Saint-Marin	25 juin 2018
54. Saint-Siège	2 février 2001
55. Seychelles	6 décembre 2005
56. Slovaquie	29 octobre 2002
57. Slovénie	3 avril 2000
58. Suède	13 juillet 2001
59. Suisse	24 août 2000
60. Tunisie	10 août 2006
61. Türkiye	11 janvier 2006
62. Ukraine	12 février 2003